

QUE FAUT-IL PRESENTER pour BENEFICIER de notre AIDE ?

- si possible , mais pas obligatoire, une demande d'aide d'assistance sociale (MDSI , MAIRIE, CRAMA) plus celle du tuteur ou du curateur s'il y a lieu
- votre livret de famille
- votre carte d'assuré social ou de CMU

Vos attestations de ressources :

- vos trois derniers bulletins de salaires
- vos trois derniers bulletins d'Assédict, Retraite, Pension
- de bourses d'études
- vos relevés CAF (AF,APL, RSA)
- pension alimentaire (jugement de divorce)

Les justificatifs de dépenses :

- appel de loyer et charges associées
- pension alimentaire (jugement de divorce)
- votre avis d'imposition

une bénévoles sera à votre écoute dans la plus grande discrétion

le lundi après-midi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi matin de 9 h à 11 h 30

Si votre dossier est accepté , vous pouvez bénéficier ;

- d'un colis alimentaire toutes les semaines ou tous les quinze jours suivant votre quotient familial
- d'aide pour les vacances familiales ou pour les enfants de 8 à 12 ans
- de billets de piscine à tarif réduit pour les enfants dès l'ouverture estivale de la piscine
- d'aide pour les cours de natation pour les enfants à la piscine de Floirac
- d'aide pour les cours de danse et de musique pour les enfants inscrits dans ces écoles de Floirac
- de billets de cinéma à tarif réduit deux fois dans l'année
- d'un colis de Noël
- de jouets pour les enfants jusqu'à 8 ans .

D'autre part si vous êtes en chômage le comité vous apporte son aide pour vos rapports avec les organismes officiels pour la recherche d'emploi.